



Litige avec xxxxxx prélèvement indûment sur une année

Par dupuis sylvain, le 20/06/2018 à 21:35

Bonjour,

je suis parti enseigner à l'étranger cette année, j'ai un statut de détaché et suis rémunéré par mon école américaine, je n'ai donc plus aucun rapport financier avec l'éducation nationale et ses dérivés comme la xxxxxx.

Je viens de rentrer en France pour les vacances estivales et me suis aperçu que la xxxxxx a prélevé tous les mois 135 euros sur mon compte en banque français !!!

Je voudrais donc savoir si je peux récupérer cette somme indûment prélevée.

Merci

Bonjour,

Merci de bien vouloir respecter les conditions générales d'utilisation de ce forum dont vous avez du prendre connaissance avant votre inscription.

L'une d'elles étant :

[citation]Il est formellement interdit d'incriminer des sociétés ou des personnes physiques sur ce site. L'utilisateur veillera donc à utiliser des termes génériques pour exposer son éventuel litige ou apporter sa contribution (exemples de termes génériques : magasin, voisin, garage, entreprise etc.). [/citation]